



# CONTRAT DE LOCATION MATERIEL ET BRIS DE LAME

## SAISON 20 /20

F : Fleuret E : Epée S : Sabre D : Droitier G : Gaucher

Nom : Prénom :  
Date de naissance : Sexe : F M  
Droitier Gaucher  
Adresse :

Téléphone Domicile : Tél. Portable:  
Mail : Arme : F E S

### MATERIEL LOUÉ

VESTE N° :	TAILLE :	D G	PANTALON N° :	TAILLE :
GANT N° :	TAILLE :	D G	MASQUE N° :	TAILLE :
SOUS-CUIRASSE N° :	TAILLE :			

### PAIEMENT

Paiement le : en :  
Si chèque, précisez le n° de chèque :  
*(Nom et prénom de l'enfant au dos)*  
Caution versée le : en :  
Si chèque, précisez le n° de chèque :  
*(Nom et prénom de l'enfant au dos)*

### TERMES DU CONTRAT

Le matériel est loué par le club d'escrime du mois de septembre au mois de juin de l'année en cours.  
- Le matériel comprend : une veste, un masque, un gant  
- Pour les compétitions : une veste (électrique), un masque (électrique), un gant, une sous-cuirasse, un pantalon (Prêt GRATUIT)

**Le prix de la location est de 30 € pour l'année.**

**Une caution de 200€ est demandée (non-encaissée) et sera rendue lors de la restitution du matériel.**

**Le matériel devra être rendu lors du dernier entraînement de l'année ; en tous les cas au plus tard le 15 juillet (à l'exception des pré-réinscrits en juin qui pourront garder le matériel) sous peine de voir le chèque de caution encaissé le 31 juillet.**

**!!! Le matériel devra être rendu propre et sec !!!**

- veste, sous cuirasse et pantalon lavables en machine à 40°, pas de sèche-linge  
- gant lavable à la main  
- masque éventuellement lavable à la main au niveau de la bavette.

### « ASSURANCE » BRIS DE LAME

Réponse OBLIGATOIRE (même si négative) :  
Je soussigné. SOUSCRIT NE SOUSCRIT PAS  
Paiement de 10€, le : en :  
Si chèque, précisez le n° de chèque :  
*(Nom et prénom de l'enfant au dos)*

En souscrivant à cette « assurance », vous contribuerez à hauteur de 10€ pour la saison complète. Si vous cassez une lame durant un entraînement ou une compétition, vous ne paierez que la moitié du prix d'une lame neuve, « l'assurance » couvrira l'autre moitié. En ne souscrivant pas, la totalité du prix de lame de remplacement, incombera au tireur.

FAIT A : Le :  
SIGNATURE :  
(Tuteur légale pour mineur)

LES CADETS DU HOUTLAND  
SIÈGE SOCIAL : 2 RUE SAINT NICOLAS 59670 CASSEL  
N° SIRET : 4 95 063 539 000 11